

Consignes sanitaires pour les partiels et examens (novembre et décembre 2020)

Le non-respect des consignes sanitaires ci-dessous pourra entraîner l'exclusion immédiate et sans préavis de la salle et du bâtiment.

1. Tout étudiant atteint par la Covid 19, officiellement cas contact, ou présentant des symptômes doit demeurer confiné à domicile et envoyer un certificat médical aux responsables de filière et gestionnaire de scolarité.
2. Le port du masque couvrant la bouche et le nez en continu est obligatoire à l'intérieur de tous les bâtiments de l'université.
3. Les gestes barrières doivent être strictement observés à l'intérieur comme aux abords de l'université : distance d'au moins un mètre, lavage régulier des mains, usage de mouchoirs à usage unique jetables, ... Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition dans les salles et dans les couloirs.
4. Les sens de circulation, balisages, consignes de déplacement ainsi que les horaires de convocations doivent être strictement respectés à l'intérieur comme aux abords de l'université afin d'éviter les attroupements.
5. Chaque étudiant devra être muni de son propre matériel de composition (stylos, effaceurs, ...). L'échange ou le prêt de matériel n'est pas autorisé en salle d'examen.
6. Chaque étudiant devra présenter une carte d'étudiant avec photo ou une pièce d'identité, et la placer de manière visible sur sa table de composition.
7. Les déplacements aux toilettes pendant les épreuves seront encadrés de manière à permettre le maintien de la distanciation sociale. Le lavage des mains est obligatoire avant/après chaque passage aux toilettes.
8. Les étudiants arrivant plus de 15 minutes après le début de l'épreuve ne seront pas admis dans les salles. Aucune sortie de la salle (temporaire ou définitive) ne pourra avoir lieu pendant la première heure de composition ou le dernier quart d'heure de l'épreuve.
9. A l'issue de chaque épreuve, les étudiants restent à leur place jusqu'à ce que les surveillants permettent leur sortie échelonnée, afin d'éviter tout attroupement.
10. Entre deux épreuves, les attroupements dans les couloirs ou les toilettes ou aux abords des bâtiments sont proscrits, et la distanciation sociale maintenue.
11. La consommation d'aliments ou de boissons est interdite dans les bâtiments de l'université : en-cas et boissons seront pris à l'extérieur de l'université.

Recommandations

Il vous est recommandé d'amener :

1. 1 masque de rechange (au moins), 1 petite bouteille de gel hydroalcoolique, 1 paquet de mouchoirs jetables ;
2. Une montre, un stylo de rechange au moins (et effaceurs, règle, ...) ;
3. **Des vêtements chauds** : les salles seront régulièrement aérées, et il risque de ne pas faire très chaud ;
4. Pour vous déplacer : votre convocation **ET** votre attestation de déplacement dérogatoire (cochez la case 1).